

# PROPOSITION DE PRÊT COMPLÉMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DU PORT AUTONOME DE LOMÉ EN RÉPUBLIQUE TOGOLAIS

# Date D'approbation:

16/11/2009

Pays:

**TOGO** 

## Localité :

Port Automne de Lomé

Type:

Prêt

**Montant:** 

5400 M FCFA HT

# 1.IDENTIFICATION DU PROJET

La requête de financement du gap et des travaux d'amélioration évoqués cidessus, a été soumise à la BOAD par lettre n° PAL/3743/09 du 16 novembre 2009 du Directeur Général du Port Autonome de Lomé (PAL). Le financement complémentaire sollicité de la BOAD par le PAL servira à financer entièrement : i) le gap dégagé suite à l'approbation du marché de base des travaux ; ii) les travaux prévus au titre du prêt initial et non intégrés au marché de base ; iii) les travaux supplémentaires d'amélioration du projet ; et iii) les prestations complémentaires de contrôle et surveillance des travaux. Le présent rapport a été rédigé sur la base :

- des rapports d'études techniques détaillées et d'impact environnemental réalisées de juin 2004 à juin 2005 et actualisées en juin 2006 par le bureau d'études INROS-LACKNER & PARTNER; du rapport d'évaluation du projet élaboré par la BOAD et approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque en juin 2006;
- des rapports d'études techniques complémentaires réalisées par le bureau LACKNER en janvier 2010 ;
- des conclusions de la mission d'évaluation du prêt complémentaire conduite par la BOAD au PAL du 24 au 28 janvier 2010.

# 2. JUSTIFICATION DU PROJET COMPLÉMENTAIRE

Dans le cadre de la mise en place du prêt initial, le projet avait été justifié par les élément suivants : i) état de dégradation des infrastructures existantes, ii) contribution à la lutte contre la pauvreté, iii) contribution à la réalisation du

schéma directeur d'aménagement du PAL, et iv) contribution à l'intégration régionale.

Ces éléments de justification restent valables dans le cadre du prêt complémentaire, dans la mesure où le prêt complémentaire servira à financer des travaux prévus dans le marché de base et des travaux complémentaires d'amélioration du projet. Les justifications supplémentaires suivantes peuvent être retenues pour la mise en place du prêt complémentaire : i) nécessité de combler le gap constaté suite à 11 l'attribution du marché des travaux et qui s'explique par l'augmentation du prix des principaux intrants ; et ii) la nécessité de stabiliser le duc d'albe n° 4 de l'appontement pétrolier, en vue de la réalisation des travaux de réparation des ducs d'Albe au niveau de cet appontement.

### 3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Comme indiqué ci-dessus, le prêt complémentaire sollicité par le PAL a pour objet de financer entièrement : i) le gap dégagé suite à l'approbation du marché de base des travaux ; ii) les travaux prévus au prêt initial et non intégrés au marché de base ; iii) les travaux supplémentaires d'amélioration du projet ; et iii) les prestations complémentaires de contrôle et surveillance des travaux.

### 4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

Le Port Autonome de Lomé dessert, en plus du Togo, les pays de l'hinterland, notamment le Burkina-Faso, le Niger et le Mali. Les infrastructures et équipements à réhabiliter sont situés dans l'enceinte du Port' Ainsi la zone immédiate du projet sera limitée au domaine portuaire et à La ville de Lomé.

### 5. LES COMPOSANTES DU PROJET

Le projet comporte les six (6) composantes suivantes : i) études ; ii) travaux ; iii) contrôle et la surveillance des travaux ; iv) renforcement de capacités ; v) audit technique et financier ; et vi) Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD).

Cette composante MOD est entièrement financée par le PAL. Comme présenté ci-après, le financement complémentaire accordé au PAL par la BOAD ne porte que sur les composantes « travaux » et « contrôle et surveillance ».

# 6. COÛT ET FINANCEMENT

Comme indiqué ci-dessus, le gap de financement du marché de base ressort à 3 570 M FCFA HT. Le montant des travaux prévus au titre du prêt initial et non intégrés au marché de base est estimé à 964 M FCFA. Les travaux complémentaires d'amélioration portent sur un montant de 836 M FCFA HT.

Le coût des prestations supplémentaires de contrôle et surveillance des travaux est estimé à 30 M FCFA soit un financement complémentaire de 5 400 M FCFA. Ce financement complémentaire pourrait être couvert entièrement par la BOAD à travers le prêt complémentaire.